

DGS - FCPS - Budget primitif de la Ville - Exercice 2025

Le Budget primitif 2025 est construit sur la base des résultats de l'exercice 2024 et bénéficie des bons résultats de clôture. Toutefois, il a été élaboré dans un contexte d'incertitudes quant aux restrictions budgétaires imposées par l'Etat du fait du vote décalé de la loi de finances pour 2025. Certains éléments ont ainsi pu varier entre le DOB et le travail sur le budget, la loi de finances votée mi-février ne retient finalement pas la réforme du FCTVA voulue initialement par le gouvernement, mais déploie plus largement le dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales et maintient la baisse de certaines dotations.

Ainsi le budget primitif 2025 de la Ville est impacté par les éléments ci-dessous :

- Les recettes de fonctionnement accusent globalement une baisse de 3,84 % par rapport à 2024, tandis que les charges de fonctionnement elles augmentent de 5 %, ce qui génère une forte baisse de l'épargne brute en 2025.
- La Commune de Sassenage est contributrice, à hauteur d'environ 10 000 €, au dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités (DILICO) instauré par la loi de finances 2025. Le fonctionnement de ce dispositif reste cependant encore flou.
- La baisse des dotations, et en particulier de la DCRTP et du FDPTP, devrait être de l'ordre de 21 %.
- Le budget 2025 ne fait pas apparaître de recette au titre des cessions, la vente de l'ancien bâtiment du CCAS n'est toujours pas inscrite, les voies de recours n'étant pas purgées.
- Le versement de la pénalité pour déficit de logements sociaux au titre de la loi SRU devrait être sensiblement identique à celui de 2024 (prélèvement annuel de 81 134,80 euros, auquel s'ajoute une majoration de 140 363,20 euros). Le recours visant à faire reconnaître l'inconstructibilité de plus de 50 % du territoire communal n'a pas encore été jugé. S'il aboutit favorablement la collectivité pourrait être exonérée de son obligation.
- La forte augmentation du coût des assurances pour les collectivités impacte d'autant plus le budget 2025, que ce dernier intègre la prime d'assurance pour la garantie des dommages aux biens à hauteur de 53 000 €. Cette dernière n'apparaissait pas en 2024 en l'absence d'offre d'assureur.
- L'amortissement de l'indemnité de renégociation de l'ancien emprunt DEXIA pour 366 706 € se poursuit, il constitue une dépense d'ordre en fonctionnement, mais aussi une recette d'ordre en investissement.
- Les subventions acquises sur le projet de pumptrack et la rénovation du multi-accueil viennent compléter les ressources propres mobilisées par ailleurs pour lancer divers projets d'investissement.
- Le fonds de roulement est impacté par l'augmentation des dépenses et la baisse de l'épargne brute, mais s'établit à 60 jours de dépenses sur la base d'un montant de 3 509 895,60 €, ce qui reste satisfaisant.

L'annuité de la dette en 2025 :

DETTE 2025	INTERETS	CAPITAL
169 (CFFL EURIBOR12M)	2 824,99€	76 421,44 €
173 (CFFLSTRUCTURE)	111 706,55 €	135 000,00 €

175 (CA FIXE)	44 201,70 €	72 000,00 €
176 (CFFL FIXE)	331 127,82 €	385 050,36 €
177 (CITEOS FIXE)	3 611,59€	83 141,00 €
178 (SLT CITEOS FIXE)	666,08	15 342,00 €
TOTAL 2024	494 138,73 €	766 954,80 €

Les dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	BP 2025
DEPENSES	
011 - Charges à caractère général	4 013 193,52 €
012 - Salaires et charges	11 506 540,00 €
014 - Atténuations de charges (prélèvements SRU, FPIC, PRFP, DILICO)	324 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courantes (subventions, indemnités élus, remboursement DGF)	1 090 583,00 €
66 - Charges financières (intérêts, ICNE)	487 438,85 €
67 - Charges spécifiques (titres annulés sur exercice ant)	40 300,00 €
042 – Dotations aux amortissements (immobilisations et charges financières), aux dépréciations et aux provisions	1 602 422,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 719 926,56 €
TOTAL	20 784 903,93 €

Evolutions par rapport aux hypothèses du débat d'orientation budgétaire :

- Malgré les efforts des services en termes de recherche d'économies et de pistes de mutualisation, les charges à caractère général présentent une augmentation de 14,48 % par rapport au réalisé 2024. L'augmentation des prix continue d'impacter le budget des services.
- Ainsi, les dépenses d'énergie (électricité, chauffage bois, gaz) pèsent toujours dans la balance : 931 551 € réalisés en 2024, contre 1 015 500 € prévus au budget 2025, soit une augmentation de 9 %.
- Les dépenses d'entretien et réparation, ainsi que les dépenses de maintenance sont globalement en forte augmentation + 22,74 % par rapport à 2024, de même que les primes d'assurance comme évoqué plus haut + 62,75 %.

- Les dépenses de personnel augmentent de 5,82 % sous l'effet du glissement vieillesse et technicité et de l'augmentation des cotisations CNRACL. En parallèle la collectivité continue à œuvrer pour la stabilisation des effectifs et la réduction du recours à l'intérim avec le souci de maintenir un service public de qualité sur l'ensemble des nombreux équipements de la ville.
- Les charges d'intérêt sont en forte diminution en raison d'ajustements liés au traitement correct des ICNE et en l'absence de nouvel emprunt, ce qui vient en partie compenser la hausse des autres postes.

Les recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 563 795,00 €
73 – Impôts et taxes (AC, DSC, FNGIR)	2 461 807,00 €
731 - Fiscalité locale	11 897 016,00 €
74 – Dotations et participations	2 351 801,00 €
75 – Autres produits de gestion courante (loyers)	313 500,00 €
77 – Produits spécifiques	0 €
013 - Atténuation de charges	135 000,00 €
042 – Opérations de transfert entre section	105 047,78 €
002 - Excédent de fonctionnement	1 956 937,15 €
TOTAL	20 784 903,93 €

Les produits de la fiscalité sont globalement stables. Le produit de la fiscalité directe (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation) est évalué quant à lui en légère augmentation à 11 090 300 €. Nous restons dans l'attente de la notification officielle des bases prévisionnelles 2025. L'évaluation de ce produit de fiscalité tient compte de l'augmentation forfaitaire des bases de 1,7 % en 2025. Comme annoncé en débat d'orientation budgétaire, la Ville maintient son engagement : pas d'augmentation des taux de fiscalité en 2025.

Les autres recettes de fonctionnement affichent une diminution par rapport à 2024, c'est le cas pour les produits des services - 5,93 % et pour les dotations et participations – 19 %, en particulier le F.D.T.P. et la D.C.R.T.P. La prudence est de mise sur les participations de nos partenaires habituels, impactés eux aussi par les mesures de la loi de finances 2025.



Seule l'attribution de compensation versée par la métropole et le FCTVA présentent une légère augmentation. Pour l'attribution de compensation cela résulte de la fin de la minoration pour travaux d'enfouissement des réseaux électriques financés par la Métropole pour le compte des Communes concernées. Pour le FCTVA, il s'agit d'une estimation en lien avec les gros travaux d'entretien réalisés en 2024 et éligibles au FCTVA.

L'excédent de fonctionnement reporté au budget 2025 s'élève à 1 956 937,15 € après prise en compte du résultat cumulé de l'exercice 2024 et affectation complémentaire en réserve au compte 1068 de 1 600 000 € en section d'investissement.

Les restes à réaliser constatés en section d'investissement en 2024 sont reportés au budget primitif 2025. Ils apparaissent dans la colonne reports de la maquette budgétaire.

Les dépenses d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2025	
	Reports	Propositions nouvelles
DEPENSES		
13 – Subventions d'investissement (remboursement)	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	29 007,60 €	791 517,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	40 932,00 €	68 986,60 €
204 – Subventions d'équipement versées	0,00 €	220 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	402 244,35 €	2 040 186,00 €
23 - Travaux en cours	129 434,30 €	291 500,00 €
23 – Fonds de roulement	0,00 €	3 509 895,60 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	105 047,78 €
041 – Opérations d'ordre patrimoniales	0,00 €	123 509,83 €
TOTAL	601 618,25 €	7 151 142,81 €
TOTAL GENERAL	7 752 761,06 €	

Les dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à 2 621 172,60 € au terme des arbitrages, ce qui est supérieur à l'enveloppe de 1,9 M€ envisagée lors du débat d'orientation budgétaire. Le

résultat définitif de l'exercice 2024 contribue au financement de cette enveloppe en ponctionnant sur le fonds de roulement qui s'établit à 3 509 895,60 €. A ces sommes s'ajoutent les 601 618,25 € d'investissements reportés en dépense.

Il a été décidé, conformément au débat d'orientation budgétaire, de privilégier les investissements ne générant pas de nouvelles charges de fonctionnement et s'inscrivant dans les axes suivants :

- la préservation de l'environnement,
- l'amélioration du cadre de vie du quotidien,
- le maintien d'un service public de qualité,
- la sécurité des Sassenageois.

Parmi les principales opérations retenues, on recense (liste non-exhaustive) :

- la poursuite de la modernisation de l'éclairage public dans le cadre du PPP,
- la rénovation de la piscine municipale (phase 1 : « isolation et mise en sécurité »),
- la création d'un équipement type « polysports » aux Côtes,
- la rénovation du multi-accueil phase 2 : menuiseries et aménagements extérieurs,
- la végétalisation des cours d'école (Vercors et Hameau) et la mise en œuvre de divers dispositifs PPMS,
- la réfection des sanitaires de l'école maternelle des Pies,
- l'aménagement de la rue de la République dans le cadre de l'opération Cœur de Ville Cœur de Métropole,
- les travaux d'éclairage de sécurité au niveau de la traversée piétonne de la R.D 1532,
- l'acquisition de dispositifs de rue pour la collecte des mégots sur le territoire communal,
- la poursuite du déploiement de la vidéoprévention.

A cette liste s'ajoutent divers travaux de mises aux normes et les renouvellements de matériels nécessaires au fonctionnement des différents services.

Les recettes d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2025	
	Reports	Propositions nouvelles
RECETTES		
10 – Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00 €	354 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation 2025)	0,00 €	1 600 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	29 660,00 €	158 649,00 €

16 – Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €
024 – Produits des cessions d’immobilisations	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations d’ordre patrimoniales	0,00 €	123 509,83 €
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 602 422,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 719 926,56 €
001 – Solde d’exécution de la section d’investissement reporté	0,00 €	2 164 593,67 €
TOTAL	29 660,00 €	7 723 101,06 €
		7 752 761,06 €

Conformément aux orientations budgétaires, il n’y aura pas de recours à l’emprunt pour financer les nouveaux investissements.

Les recettes d’investissement sont constituées :

- des restes à réaliser 2024 en recette d’investissement reportés au budget primitif 2025. Ils apparaissent dans la colonne reports de la maquette budgétaire.
- des recettes issues du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur la base des dépenses 2024 éligibles,
- des subventions identifiées de manière certaine au moment de l’élaboration du budget,
- de l’affectation de résultat au 1068,
- des opérations d’ordre entre section (amortissements) et à l’intérieur de la section,
- du virement de la section de fonctionnement (autofinancement),
- de l’excédent d’investissement cumulé constaté en fin d’exercice 2024 et reporté au budget 2025.

En conclusion /

Le Budget Primitif 2025 de la Ville de Sassenage :

- Est équilibré en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 20 784 903,93 €.
- Est équilibré en section d’investissement en dépenses et en recettes à hauteur de 7 752 761,06 €

BP 2024	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 784 903,93 €	20 784 903,93 €
INVESTISSEMENT	7 752 761,06 €	7 752 761,06 €

TOTAL	28 537 664,99 €	28 537 664,99 €
--------------	------------------------	------------------------

Ratios légaux

Population INSEE au 1^{er} janvier 2024 : 11 863

Population INSEE au 1^{er} janvier 2025 : 11 775

Ratios		Ratios nationaux*	CA 2024	BP 2025
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 203 €	1 401 €	1 483 €
2	Produit des impôts directs / Population	661 €	989 €	1010 €
2bis	Produits impôts directs + fiscalité reversée / Population	867 €	1 163 €	1 192 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1415 €	1 642 €	1 590 €
4	Dépenses équipements bruts / Population	364 €	192 €	253 €
5	Encours de dette / Population	820 €	1 183 €	1 127 €
6	DGF / Population	175 €	4,03 €	0 €
7	Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58,9 %	65,41 %	65,89 %
9	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	91,2 %	89,24 %	97,65 %
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	25,7 %	11,72 %	15,88 %
11	Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	57,9 %	72,06%	70,86 %

* Source collectivites-locales.gouv.fr : « Les collectivités locales en chiffres 2024 » - Le coefficient 8 de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus calculé.

Tel est l'objet de la délibération.